

RUBRIQUE 1: Identification

Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: Kalama* Cinnamic Alcohol, FCC
Numéro de produit utilisés par les entreprises: CNALCFCC
Autres moyens d'identification: Alcool cinnamylique, 3-Phényl-2-propèn-1-ol, Styryle carbinol

Utilisation recommandée et restrictions d'utilisation des produits chimiques:

Utilisations: Ingrédient aromatique et parfumé
Restrictions d'utilisation: Aucune identifiée

Renseignements concernant le fournisseur:

Fabricant / Fournisseur: Emerald Performance Materials, LLC
Emerald Kalama Chemical, LLC
1296 NW Third Street
Kalama, WA 98625 États-Unis
Téléphone : +1-360-673-2550

1499 SE Tech Center Place, Suite 300
Vancouver, WA 98683 États-Unis
Téléphone : +1-360-954-7100
e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

Pour plus de renseignements sur cette FDS:

Numéro d'appel d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 5, H303
Irritation cutanée, catégorie 2, H315
Sensibilisation cutanée, catégorie 1, H317
Danger pour le milieu aquatique, Danger aigu, catégorie 2, H401

Éléments d'étiquetage:

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

H303 Peut être nocif par ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

Mention(s) de mise en garde:

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Nom du FDS: Kalama* Cinnamic Alcohol, FCC

- P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale, régionale et internationale.

Informations supplémentaires: Pas de renseignements supplémentaires

Classification and hazards statements are listed according to the United Nations Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (GHS). Regulations in individual countries/regions may determine which classifications and hazard statements are applicable based on adopted hazard classes and categories. Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

Autres dangers: Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Substance:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>
000104-54-1	Alcool cinnamylique	98-100
000104-55-2	Cinnamaldéhyde	0.1-<1.0

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Description des premiers secours:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Toute substance en contact avec l'oeil devrait être enlevée par lavage immédiat à l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Irritation. Le contact prolongé ou répété peut aggraver les affections cutanées présentes. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Indications de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Ce produit ne pose pas de risque d'incendie mais brûlera s'il est enflammé.

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive) et des vêtements de protection. Le personnel ne portant pas d'appareil respiratoire doit quitter la zone de façon à ne pas être exposé à des gaz toxiques provenant de la combustion, du brûlage ou de la décomposition. Dans un endroit fermé ou mal ventilé, porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage, immédiatement après un incendie, ainsi que pendant la phase d'attaque des opérations d'extinction du feu.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloué, ventiler l'endroit. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas verser ce produit dans les égouts publics, dans les réseaux d'aqueduc ou dans les eaux de surface.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage: Confiner le déversement. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Balayer soigneusement et mettre le produit dans un récipient en vue de la réutilisation ou de l'évacuation. Éviter d'entraîner la formation de poussière. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les poussières. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ce produit peut facilement s'oxyder. Il est conseillé de tamponner les récipients ouverts sous une atmosphère d'azote.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

Nom Chimique	ACGIH - TWA/Niveau plafond	ACGIH - STEL
Alcool cinnamylrique	N/E	N/E
Cinnamaldéhyde	N/E	N/E

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation efficace par aspiration à la source ou générale pour éviter que les employés n'inhalent régulièrement la poussière. La ventilation doit être adéquate pour maintenir le milieu de travail sous la ou les limites d'exposition indiquées dans la fiche de données de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Porter du matériel de protection des yeux.

Protection de la peau et du corps: Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables). Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire approprié aux risques. Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

État physique:	Masse cristalline (solide)	pH:	4.7 (solution à 1%)
Apparence:	Blanc à jaune pâle	Densité relative:	1.044 (25°C)
Odeur:	Fleur	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	1.452 (OECD 117)
Seuil olfactif:	Non disponible	Pourcentage volatile (poids):	100%
Solubilité dans l'eau:	2542 mg/L @ 25°C	Composés organiques volatiles (VOC):	100%
Taux d'évaporation:	<1	Point d'ébullition °C:	234 °C
Pression de vapeur:	0.358 Pa @ 25 °C	Point d'ébullition °F:	453 °F
Densité de vapeur:	4,6 (l'air=1)	Point d'éclair:	>93.3 °C (>200 °F) Pensky-Martens en vase clos
Viscosité:	27.449 mm ² /s @ 40°C; 14.482 mPa.s @ 40°C	Température d'auto-inflammabilité:	Non disponible
Point de fusion / Point de congélation:	31 °C (88 °F) (point de solidification)	Inflammabilité (solide, gaz):	Non inflammable
Propriétés comburantes:	Pas d'oxydation	Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosivité:	LFL/LEL: Non disponible UFL/UEL: Non disponible
Propriétés explosives:	Non explosif	Tension de surface:	42.6 mN/m @ 20°C (calculé)
Température de décomposition:	Non disponible		

Autres informations: Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité: S'oxyde en cas d'exposition à l'air.

Stabilité chimique: Ce produit est stable.

Possibilité de réactions dangereuses: La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter: Éviter l'exposition à l'air, à l'humidité, aux sources d'inflammation et aux températures élevées.

Matières incompatibles: Éviter le contact avec les agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux: CO₂ et CO.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

Nom du FDS: Kalama* Cinnamic Alcohol, FCC

Yeux: Les particules solides entrant en contact avec les yeux (poudre/poussière) peuvent être à l'origine de douleurs pouvant être accompagnées d'une irritation.

Peau: Peut provoquer une allergie cutanée. Cause une irritation de la peau.

Inhalation: L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation respiratoire. L'exposition chronique peut causer mal de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissement.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut entraîner une irritation.

Renseignements sur la toxicité aiguë: Peut être nocif par ingestion - Catégorie 5.

<u>Nom Chimique</u>	<u>CL50 Inhalation</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Orale</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Cutané</u>	<u>Espèce</u>
Alcool cinnamylique	N/E	N/E	2675 mg/kg	Souris	>5000 mg/kg	Lapin / adulte
Cinnamaldéhyde	757 mg/L (4 heures, vapeur, estimée)	Rat / adulte	2220 mg/kg	Rat / adulte	1160 mg/kg	Cobaye / adulte

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée - Catégorie 2.

<u>Nom Chimique</u>	<u>Irritation de la peau</u>	<u>Espèce</u>
Alcool cinnamylique	Irritant	Cobaye / adulte
Cinnamaldéhyde	Irritant modérée	Lapin / adulte

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Irritation des yeux</u>	<u>Espèce</u>
Alcool cinnamylique	Non irritant	Lapin & Cobaye
Cinnamaldéhyde	Irritant modérée	Lapin / adulte

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1.

<u>Nom Chimique</u>	<u>Sensibilisation cutanée</u>	<u>Espèce</u>
Alcool cinnamylique	Sensibilisant	Cobaye et Humain
Cinnamaldéhyde	Sensibilisant	Cobaye / adulte

Cancérogénicité: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Mutagenicité sur les cellules germinales: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). ALCOOL CINNAMYLIQUE : Des résultats négatifs ont été observés dans le test d'Ames, avec et sans activation (in vitro). Le test d'Ames n'a montré aucune activité mutagène et des résultats variables, aussi bien positifs (à des doses approchant les niveaux cytotoxiques) que négatifs, ont été observés lors d'autres études de génotoxicité in vitro. L'ensemble des résultats indique que cette matière n'est ni mutagène ni clastogène.

Toxicité pour la reproduction: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). ALCOOL CINNAMYLIQUE : Toxicité sur la reproduction, étude par voie orale chez le rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé) = 535 mg/kg bw/jour. Étude par voie orale de toxicité pour le développement, chez le rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé), toxicité pour le développement = 53,5 mg/kg de poids corporel/jour.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). ALCOOL CINNAMYLIQUE : Étude à doses répétées, voie orale, 4 mois, rat : DSENO (dose sans effet nocif observable) = 53,5 mg/kg pc/jour (sans effet nocif observé). Données supplémentaires d'étude sur l'animal : Étude à doses répétées, voie orale, 17 semaines, rat : DMENO (dose minimale à effets nocifs observables) = 6366 mg/kg de pc/jour (des effets ont été observés sur le sang (modification de la composition du sérum) et des effets biochimiques (enzyme)) ; RÉFÉRENCE CROISÉE (trans-cinnamaldéhyde) : Étude à doses répétées, voie orale, 14 semaines : DSENO (rat) = 275-300 mg/kg pc/jour, DSENO (souris) = 625-650 mg/kg pc/jour.

Danger par aspiration: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ecotoxicologiques:

Nom Chimique	Espèce	Aiguë	Aiguë	Chronique
Alcool cinnamylique	Poissons	LC50 9 mg/L (96 heures)	LC50 4.15 mg/L(96 heures)	N/E
Alcool cinnamylique	Invertébrés	EC50 7.7 mg/L (48 heures)	N/E	N/E
Alcool cinnamylique	Algues	EC50 19.7 mg/L (72 heures)	N/E	N/E
Alcool cinnamylique	Micro-organismes	IC50 161.27 mg/L (48 heures) (population growth rate)		
Cinnamaldéhyde	Poissons	LC50 >3.5 mg/L (96 heures)	LC100 2.35-3.93 mg/L(24 heures)	N/E
Cinnamaldéhyde	Invertébrés	EC50 1.20-7.05 mg/L (48 heures)	EC50 3.1 mg/L(24 heures)	N/E
Cinnamaldéhyde	Algues	EC50 6.87 mg/L (72 heures)	EC50 7.55 mg/L(96 heures)	N/E
Cinnamaldéhyde	Micro-organismes	EC50 71 mg/L (3 heures)		

Persistence et dégradabilité:

Nom Chimique	Biodégradation
Alcool cinnamylique	Facilement biodégradable (OECD 301C)
Cinnamaldéhyde	Facilement biodégradable (force probante des données)

Potentiel de bioaccumulation:

Nom Chimique	Facteur de bioconcentration (BCF)	Log Kow
Alcool cinnamylique	4,989 L/kg (calculé)	1.452 (OECD 117)
Cinnamaldéhyde	8.3 (estimée)	1.83 @ 27°C

Mobilité dans le sol:

Nom Chimique	Mobilité dans le sol (Koc/Kow)
Alcool cinnamylique	116.9 (log KOC=2.068)
Cinnamaldéhyde	29.456 L/kg @ 20°C (estimée)

Autres effets néfastes: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Mettez les contenus inutilisés au rebut (incinération ou mise en décharge) conformément aux réglementations nationales et locales. Mettez le récipient au rebut conformément aux réglementations nationales et locales. Engagez des entreprises de gestion des déchets dûment agréées, le cas échéant.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

Numéro ONU: N/A

Nom d'expédition des Nations unies:

Non réglementé - Voir les détails sur le connaissance

Classe(s) de danger pour le transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: N/A

Catégorie de danger canadienne TDG: N/A

Catégorie de danger européenne ADR/RID: N/A

Catégorie de danger (océans) Code IMDG: N/A

Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: N/A

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

Groupe d'emballage: N/A

Dangers pour l'environnement:

Polluants marin: Sans objet

Nom du FDS: Kalama* Cinnamic Alcohol, FCC

Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Sans objet

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:
Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:

Réglementations autres: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des substances chimiques (AICS):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :	Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

Europe REACh (EC) 1907/2006: Les composants applicables sont enregistrés, exclus ou conformes. La réglementation REACh ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Performance Materials a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACh. Les informations REACh concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACh différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Légende:

*: Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur nos connaissances actuelles et ont pour unique objet la description du produit en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Aussi, les présentes ne sauraient en aucun cas être considérées comme ayant valeur de garantie quant à une propriété quelconque du produit, et le client est seul responsable de l'usage qui est fait des présentes.

Fiche de données de sécurité préparée par :

Service de conformité des produits

Emerald Performance Materials, LLC

1499 SE Tech Center Place, Suite 300

Vancouver, WA 98683

Nom du FDS: Kalama* Cinnamic Alcohol, FCC

États-Unis